



Wallonie

Commune de MONS

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SCRL I2M représentée par Monsieur MARTENS** dont les bureaux se trouvent à Rue des Sandrinettes 2 à 7033 CUESMES

Le terrain concerné est situé à Chaussée de Ghlin 130 à 7000 MONS et cadastré Mons 2 div section A n° 4P6

Le projet consiste en la démolition d'une maison incendiée et la construction d'un immeuble de 7 appartements et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation

Ecart : au Guide Communal d'Urbanisme

Détails concernant l'écart :

- **Article V.C.7.1. §1 - Matériaux de couverture interdits** : Les éléments de couverture métalliques autres que le zinc et le cuivre ou en matériau de synthèse, y compris ceux dont l'apparence reproduit celle des tuiles ou ardoises.

- **Article V.C.3.8. §1 - Minéralisation de la parcelle au-delà de la façade arrière** : Celle-ci est autorisée sur les surfaces non bâties de l'emprise prédominante de bâtisse et, au-delà, sur une superficie ne dépassant pas 25% de la superficie maximum d'emprise prédominante de bâtisse.

- **Article V.C.3.9. §2** : La superficie construite au sol ne peut dépasser 60 % de la superficie totale du parcellaire concerné.

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations : au plan de secteur

Détail concernant les dérogations : Projet situé en zone d'activité économique mixte

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Neuve, 17, **uniquement sur rendez-vous**, les jours ouvrables, et dans le respect des normes de distanciation sociales. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be

Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.61 mail : urbanisme@ville.mons.be les **08/12/2020 et 15/12/2020** jusqu'à 20 heures

L'enquête publique est ouverte le 02/12/2020 et clôturée le 16/12/2020

- Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hôtel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons
 - par télécopie au numéro : 065/40.55.09
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be
 - remises en mains propre à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 1755/RM**

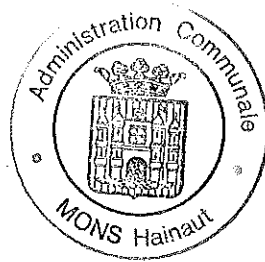
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le **16/12/2020** à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Mademoiselle SPLINGARD** dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale,
Cécile Brulard

Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint



Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Maxime Pourtois (s)
L'Echevin délégué